

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

Paris, le 10 avril 2020

### **Les conditions et modalités de participation à l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2020**

Dans le contexte sanitaire actuel et à la suite des mesures prises par les autorités limitant les rassemblements des personnes, le Conseil d'administration a décidé le 31 mars 2020, que l'Assemblée générale mixte se tiendra Tours Société Générale - 17 cours Valmy - La Défense 7, hors la présence physique de ses actionnaires, conformément aux dispositions de l'article 4 de l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées.

Les actionnaires pourront toutefois suivre à distance le déroulé de l'Assemblée générale qui sera retransmise en direct et en différé sur le site internet [www.societegenerale.com](http://www.societegenerale.com) et par téléphone via un numéro gratuit.

Pendant la réunion, il ne sera pas possible de poser des questions, ni de déposer des projets d'amendements ou des nouvelles résolutions.

Les actionnaires de la Société sont invités à exercer leur droit de vote préalablement à l'Assemblée générale selon les modalités suivantes :

Seront pris en compte par l'Assemblée, les votes des actionnaires qui justifient de cette qualité au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, c'est-à-dire au 15 mai 2020, à zéro heure.

#### **Vote par internet sur la plateforme sécurisée (recommandé)**

La Société offre à ses actionnaires et aux porteurs de parts du FCPE de voter via le site Internet sécurisé Votaccess.

Le site Internet Votaccess sera ouvert du 15 avril 2020 à 9 heures au 18 mai 2020 à 15 heures. Afin d'éviter toute saturation éventuelle, il est recommandé aux actionnaires et porteurs de parts du FCPE de ne pas attendre la date ultime pour se connecter.

#### **Vote par correspondance**

Les actionnaires peuvent également voter en utilisant le formulaire de vote par correspondance selon les procédures habituelles :

- Les actionnaires au nominatif ou qui détiennent des parts de fonds de FCPE devront utiliser le formulaire de vote joint à la brochure de convocation.
- Les actionnaires au porteur devront se procurer le formulaire de vote par correspondance auprès de l'intermédiaire financier qui gère leur compte, et le leur retourner dûment complété afin que celui-ci le transmette au centralisateur accompagné d'une attestation de participation.

Dans tous les cas, le formulaire de vote par correspondance dûment rempli et signé, accompagné de l'attestation de participation pour les actionnaires au porteur, devront parvenir à Société Générale (Service Assemblées, CS 30812, 44 308 Nantes Cedex 3) au plus tard deux jours calendaires avant la date de l'Assemblée, soit le 17 mai 2020.

## **Mandats**

Les actionnaires disposent aussi de la possibilité de désigner un mandataire ou autoriser le Président à voter en leur nom.

Nous invitons également les actionnaires à se référer pour plus de détails à la brochure de convocation qui sera mise à disposition sur le site internet de la Société le 15 avril 2020.

Du fait des mesures de restriction des rassemblements et des déplacements, il ne sera pas possible de demander une carte d'admission, ni de désigner un tiers en qualité de mandataire lors de l'assemblée générale.

Les actionnaires sont invités à poser leurs questions par écrit selon les dispositions de l'article R. 225-84 du Code de commerce, au Président du Conseil d'administration à compter de la publication de l'avis de réunion (le 18 mars 2020) et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée, soit le 13 mai 2020:

- Soit par courrier au siège social de Société Générale par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président du Conseil d'administration,
- Soit par email à l'adresse [General.meeting@socgen.com](mailto:General.meeting@socgen.com) en précisant dans l'objet de l'email « question écrite au Président du Conseil d'administration en vue de l'Assemblée générale du 19 mai 2020 ».

Toutefois à titre exceptionnel et compte tenu des conditions de déroulement de l'Assemblée, les questions écrites envoyées par e-mail respectant le formalisme rappelé ci-dessus, mais arrivant jusqu'au 17 mai 2020 16h seront examinées par le Conseil d'administration afin qu'il y soit répondu soit sur le site [www.societegenerale.com](http://www.societegenerale.com) rubrique Assemblée générale 2020, soit durant l'Assemblée.

Pour être prises en compte, ces questions doivent impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de l'Assemblée seront mis à disposition au siège administratif de Société Générale (17, Cours Valmy - 92972 Paris-La Défense) à compter de la publication de l'avis de convocation.

Les documents et informations mentionnés à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce destinés à être présentés à l'Assemblée seront mis à disposition sur le site Internet de Société Générale ([www.societegenerale.com](http://www.societegenerale.com)), au plus tard le vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée.

Toutes les modalités relatives à l'Assemblée générale du 19 mai 2020 sont consultables dans la rubrique dédiée à l'Assemblée générale 2020 sur le site de la Société [www.societegenerale.com](http://www.societegenerale.com).

## Contacts presse :

**Corentin Henry \_ 01 58 98 01 75\_ [corentin.henry@socgen.com](mailto:corentin.henry@socgen.com)**

## Société Générale

Société Générale est l'un des tout premiers groupes européens de services financiers. S'appuyant sur un modèle diversifié et intégré, le Groupe allie solidité financière, dynamique d'innovation et stratégie de croissance durable afin d'être le partenaire de confiance de ses clients, engagé dans les transformations positives des sociétés et des économies.

Acteur de l'économie réelle depuis plus de 150 ans avec un ancrage solide en Europe et connecté au reste du monde, Société Générale emploie plus de 149 000 collaborateurs dans 67 pays et accompagne au quotidien 31 millions de clients particuliers, entreprises et investisseurs institutionnels à travers le monde, en offrant une large palette de conseils et de solutions financières sur mesure qui s'appuie sur trois pôles métiers complémentaires :

- **la Banque de détail en France avec les enseignes Société Générale, Crédit du Nord et Boursorama** qui offrent des gammes complètes de services financiers avec un dispositif omnicanal à la pointe de l'innovation digitale ;
- **la Banque de détail à l'international, l'assurance et les services financiers** aux entreprises, avec des réseaux présents en Afrique, Russie, Europe centrale et de l'est, et des métiers spécialisés leaders dans leurs marchés ;
- **la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs**, avec ses expertises reconnues, positions internationales clés et solutions intégrées

Société Générale figure dans les principaux indices de développement durable : DJSI (World and Europe), FTSE4Good (Global et Europe), Euronext Vigeo (Monde, Europe et Eurozone), 4 des indices STOXX ESG Leaders, MSCI Low Carbon Leaders Index.

Pour plus d'information, vous pouvez suivre le compte twitter @societegenerale ou visiter le site [www.societegenerale.com](http://www.societegenerale.com)